



PRESTATION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAGE DES BIODECHETS

RoValTerre - Qui sommes-nous ?

Créée sous forme associative en juin 2019, devenue SCOP en 2022, la société RoValTerre a pour objectif de détourner les biodéchets des professionnels mais aussi des particuliers du circuit classique des ordures ménagères sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

RoValTerre est une organisation coopérative, à hiérarchie horizontale, au sein de laquelle les décisions sont prises collégialement en toute transparence pour les travailleurs. Ce modèle s'inscrit dans nos valeurs avec des postes polyvalents et responsabilisants. **RoValTerre s'inscrit pleinement comme un acteur l'économie circulaire et de l'Économie Sociale et Solidaire de l'agglomération Valence-Romans.**

Notre fonctionnement est basé sur une **éthique de proximité et de faible impact environnemental.**

Nos prestations de valorisation des biodéchets (solutions de compostage ou de collecte) comprennent une **offre complète**, du geste de tri jusqu'au retour au sol du compost normé.



Rappel sur la réglementation

Depuis 2016, les producteurs de 10 tonnes ou plus de biodéchets doivent justifier d'une solution de tri à la source et de valorisation de ces déchets.

La réglementation évolue : dès le 1er Janvier 2023, le tri à la source et la valorisation des biodéchets s'applique aux **producteurs de 5 tonnes/an** de biodéchets puis, **au 1er Janvier 2024**, cette obligation est étendue à **tous les producteurs, quelle que soit la quantité de biodéchets générée** pour les professionnels et particuliers (1)

Les solutions RoValTerre

Quel que soit votre environnement, et quelles que soit vos problématique, RoValTerre vous accompagne pour mettre en place une solution adaptée à vos besoins :

Compostage

« cœur de village »
et de quartier,
compostage autonome
en établissement.

Précompostage

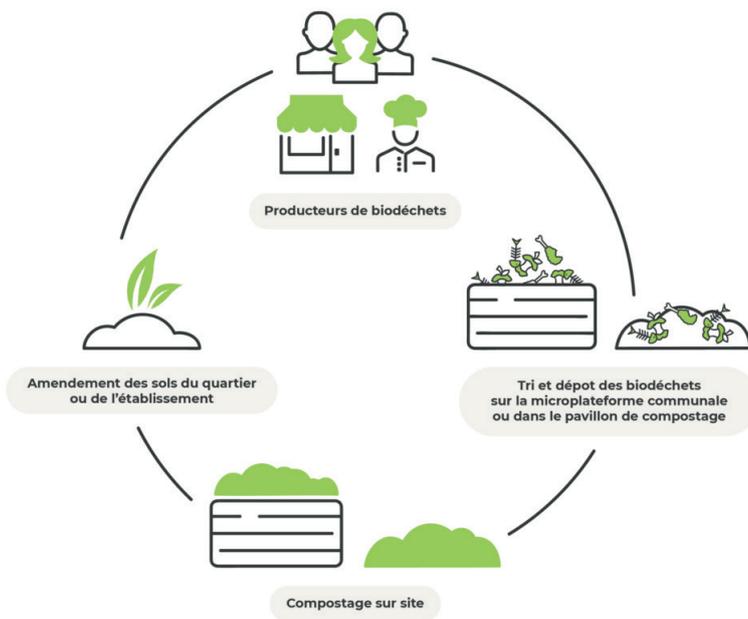
de biodéchets : solution
intermédiaire entre le
compostage et la collecte.

Collecte

spécifique biodéchets
à vélo ou en camion.

*(1) - La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 prévoit qu'à partir du 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets (Ménages, collectivité, entreprises) devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement. L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Le Compostage



Une solution simple, idéale et rapide pour :

- réduire vos ordures ménagères,
- internaliser le traitement de vos déchets organiques et réduire le coût de leur traitement,
- améliorer votre bilan carbone,
- être autonome en apport organique

ROVALTERRE VOUS ACCOMPAGNE POUR VOS PROJETS DE COMPOSTAGE :

Pour les collectivités et professionnels : Le compostage de proximité, un bon moyen d'engager directement votre structure dans une démarche éco-responsable et de créer du lien social, tout en diminuant votre impact sur l'environnement .

Ce que RoValTerre vous apporte :

- étude des gisements de biodéchets au sein de votre structure,
- diagnostic et propositions de solutions,
- mise en place des sites de compostage, formation et accompagnement par nos maîtres-composteurs pour tendre vers une gestion autonome des biodéchets.

Pour les particuliers, et les établissements scolaires : Le compostage de proximité offre un cadre idéal pour des ateliers de sensibilisation au compostage, au gaspillage alimentaire et à la richesse des sols.

Ce que RoValTerre vous apporte :

- réunions d'informations,
- interventions ponctuelles dans des événements,
- aide et conseil technique sur le compostage individuel et collectif, le jardinage au naturel et la réduction des déchets.

Le Précompostage - « composteur » transportable



Solution innovante à mi-chemin entre le compostage de proximité et la collecte, le précomposteur possède l'esthétique et la fonctionnalité d'un composteur partagé, mais est en réalité un **point d'apport volontaire** qui commence le processus de compostage.

À la différence d'un composteur de quartier, RoValTerre assure une **collecte toutes les 3 à 6 semaines** pour un compostage en « bout de champ » auprès d'un agriculteur partenaire.

Le précomposteur est « Made in Drôme ! »
(Conception et fabrication via l'association Collembole basée à Crest)

Pourquoi un Précomposteur ?

Avantages pour la collectivité/entreprise

Facilité de gestion et de mise en œuvre
Emprise au sol réduite
Consignes de tri élargies (tous biodéchets)
Conteneur étanche : pas d'écoulement de jus et suppression des nuisibles
Réapprovisionnement de broyat par le prestataire lors des collectes.

Avantages pour l'utilisateur

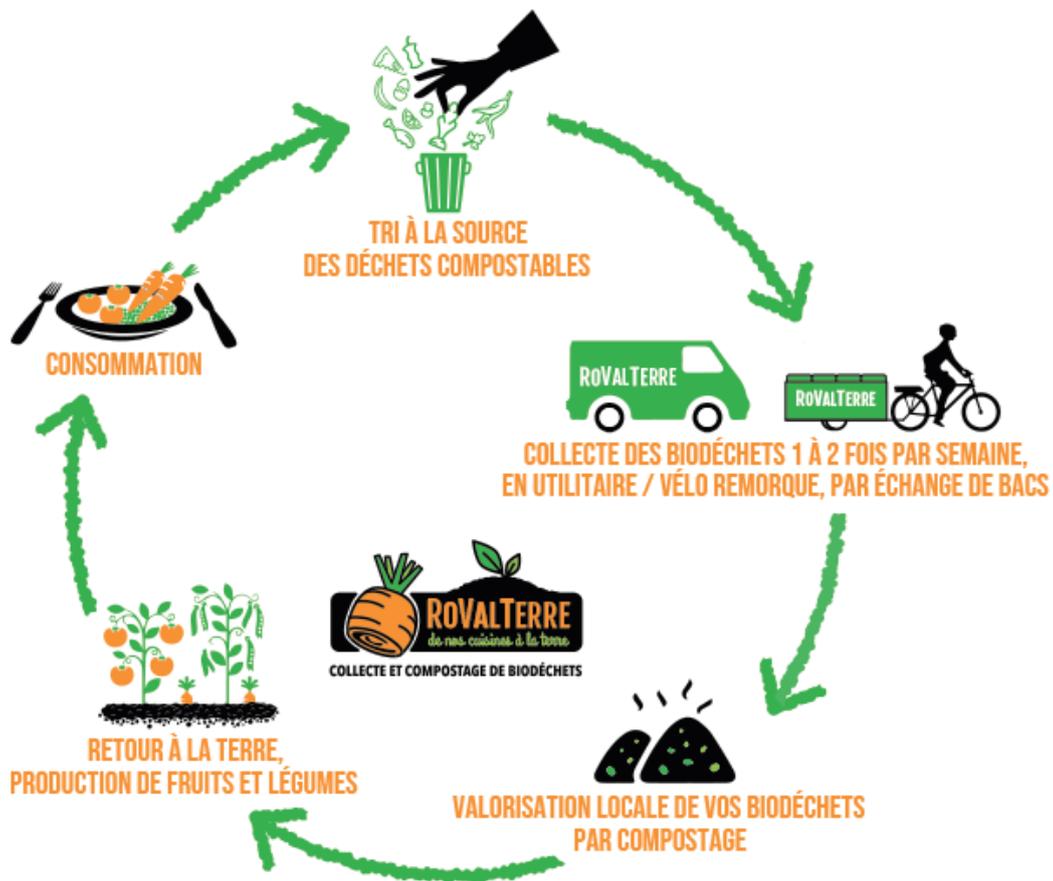
Gestion externalisée
Ergonomique
Consignes de tri simplifiées : y compris déchets carnés, plats cuisinés, poissons, crustacés etc...

RoValTerre ou ses partenaires locaux vous accompagne :

- aide au choix d'implantation du précomposteur,
- livraison sur place, montage et installation,
- formation et accompagnement (consignes de tri, outils de communication),
- maintenance et remplacement d'éléments si nécessaire,
- collecte en camion hayon,
- nettoyage et désinfection des cuves,
- réapprovisionnement en broyat,
- compostage géré sur la plateforme agréée de la société Rovalterre.

La collecte de biodéchets

RoValTerre vous propose une solution de collecte clé en main, répondant à vos besoins.



- **audit des locaux et estimation des quantités** de biodéchets générés par votre structure. Estimation des besoins en bacs.
- **mise en place logistique** du tri à la source avec la mise à disposition de contenants (28L, 60L, 120L, 240L, Pallbox),
- **collecte** des biodéchets selon une fréquence de passage convenue conjointement.
- **échange des bacs pleins** par des contenants nettoyés et désinfectés, pesée des quantités collectées,
- **compostage** des déchets alimentaires sur la plateforme agréée de la société RoValTerre.
- **accès à notre logiciel métier avec une traçabilité disponible** : re- porting collectes, quantités, Document d'Accompagnement Commerciale (DAC) ...

Pour toute demande de prestation, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous accompagner en vue de mettre en place la meilleure solution adaptée à vos besoins.